

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉPÔT DU RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter au Sénat le rapport du bibliothécaire du Parlement à la 1^{re} session de la vingt-cinquième législature, 1962.

(Il est ordonné que le rapport soit déposé sur le Bureau.)

LA LOI SUR LA FAILLITE

BILL MODIFICATEUR—PREMIÈRE LECTURE

L'honorable A. J. Brooks présente le bill S-2, loi modifiant la loi sur la faillite.

—Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter un bill intitulé loi modifiant la loi sur la faillite. En guise de brève explication, je dirai que le bill vise à rectifier certains abus qui ont surgi dans l'administration de petites propriétés sous l'empire de la loi sur la faillite.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le bill pour la deuxième fois?

L'honorable M. Brooks propose que le bill soit inscrit au *Feuilleton* pour être lu la deuxième fois jeudi prochain.

(La motion est adoptée.)

LE DIVORCE

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

L'honorable Walter M. Aseltine, président du comité de sélection, présente le premier rapport du comité:

Le comité de sélection, chargé de constituer les divers comités permanents de la présente session, présente son premier rapport:

Le comité a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qui ont été désignés pour composer le comité permanent des divorces, savoir:

Les honorables sénateurs Aseltine, Baird, Blois, Bradley, *Brooks, Burchill, Cameron, Croll, Farris, Gershaw, Gladstone, Haig, Hnatyshyn, Hollett, Horner, Inman, Irvine, Isnor, Kinley, Lambert, *Macdonald (Brantford), Roebuck, Smith (Kamloops), Smith (Queens-Shelburne) et Taylor (Westmorland). (23)

* Membres d'office.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce rapport?

L'honorable M. Aseltine: Avec l'autorisation du Sénat, je propose que le rapport soit adopté dès maintenant.

(Le rapport est adopté.)

INSTITUTION DU COMITÉ

L'honorable M. Brooks propose, avec l'assentiment du Sénat:

Que les sénateurs mentionnés dans le premier rapport du comité de sélection comme ayant été désignés pour former le comité permanent des divorces au cours de la présente session soient effectivement désignés par les présentes pour en faire partie et constituer ledit comité en vue d'étudier toute question qui pourra leur être déférée de temps à autre et de faire enquête à ce sujet.

L'honorable Arthur W. Roebuck: Honorables sénateurs, qu'il me soit permis de dire un mot à titre de président du comité des divorces durant plusieurs sessions. Je ne préside pas le comité actuel, vu que ce comité n'existera officiellement qu'une fois constitué. Qu'il me soit permis de féliciter de leur nouvelle nomination ceux qui ont fait partie du comité précédent. J'aimerais notamment souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du comité, l'honorable M. Haig, très digne fils d'un distingué collègue disparu. Je puis lui fournir l'assurance qu'il sera heureux de faire partie de ce comité. Il y trouvera en effet une atmosphère d'amitié et de bonne camaraderie qu'il appréciera j'en suis sûr. J'espère qu'il trouvera une vive satisfaction à s'acquitter de cette fonction publique qu'il entreprend.

(La motion est adoptée.)

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable A. J. Brooks: Honorables sénateurs, j'ai une liste de quelque cinquante documents à déposer dès maintenant. J'espère que vous me dispenserez de les lire. En ai-je la permission?

L'honorable M. Macdonald (Brantford): D'accord.

Les documents suivants sont ensuite déposés:

L'honorable sénateur Brooks, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Rapport du Conseil de fiducie du Fonds canadien de recherches de la Reine Elizabeth II sur les maladies de l'enfance, y compris le rapport de l'Auditeur général concernant les états financiers du Conseil, pour l'année financière close le 31 mars 1962, en conformité de l'article 15 de la Loi sur le Fonds canadien de recherches de la Reine Elizabeth II, chapitre 33, Statuts du Canada de 1959. (Textes anglais et français).

Exemplaires des décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la